



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE



SPECIALE DEBUTANTS S1, T1, T2...

Projection du film « Une école, des élèves... »,
débat, aides, échanges, écoute...

**3 heures pour se poser, faire le point sur votre rentrée,
entendre vos premières impressions sur le métier.**



Mercredi 21 novembre de 9h à 12h

Salle A005

IUFM de la MEINAU

SNUipp67/FSU – 10, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

Tel : 03.90.22.13.15 – Mail : snu67@snuipp.fr – Site : <http://67.snuipp.fr/> – Facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu

Une réunion... oui... mais...

- ➔ **Pourquoi ?** Pour qu'aucun débutant ne se sente seul ou isolé dans son métier. Pour faire part de ses remarques, questions, impressions, suggestions...
- ➔ **Pour qui ?** Pour les S1, T1, T2.... Pour les syndiqués et les non-syndiqués.
- ➔ **Avec qui ?** Le personnel du SNUipp-FSU, des enseignantes spécialisées dans les questions de début de carrière.
- ➔ **Quand ?** Le mercredi 21 novembre, de 9h à 12h.
- ➔ **Où ?** A l'IUFM, salle A005 (rez de chaussée), 141 Avenue de Colmar à Strasbourg.
- ➔ **Un droit ?** Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit 2 demi-journées d'information syndicale par an dans les écoles. Cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.
- ➔ **Comment ?** Chaque participant avertit par courrier son IEN (voir exemple ci-dessous). Il n'y a pas de demande d'autorisation d'absence à faire, c'est un droit ! Ces heures de RIS (Réunion d'Information Syndicale) sont à déduire :
 - des animations pédagogiques : si vous avez une animation pédagogique le jour de la RIS, celle-ci est remplacée par la RIS. Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.
 - de la journée de solidarité : si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.

En nous informant de votre participation par mail, par téléphone ou par courrier.

A l'issue du stage, une attestation vous sera donnée afin de justifier votre absence.

Et... si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

Cette journée est un droit ! Profitez-en !!

NOM Prénom
Fonction
Adresse professionnelle

à Monsieur (ou Madame) l'IEN
de la circonscription de

Objet : Information de participation à une Réunion d'Information Syndicale le 21 novembre 2012.

Monsieur ou Madame l'IEN,

Conformément au décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 67 qui se tiendra le mercredi 21 novembre 2012 à Strasbourg. Celle ci devant se dérouler sur mon temps de service je vous saurais gré de bien vouloir déduire ces 3 heures de présence à la réunion de mon quota d'animations pédagogiques*/ de la journée de solidarité*.

Je vous en remercie par avance.

date et signature.

* rayer la mention inutile.